

actuels, cette question exige un examen approfondi afin d'en arriver à la décision voulue sur ce que l'on devrait faire. Ainsi, supposons que, nous rendant à l'avis de l'honorable député, nous annulions, non pas les \$270,000,000 d'actions portées à leur débit, montant qui, selon moi, devrait être réduit à environ \$18,000,000, mais une bonne partie des autres obligations imputées au National-Canadien dans le bilan. Mon honorable ami convient que c'est dans l'ordre. Or, il en est qui disent à bon droit: "Pourquoi devrions-nous dissimuler la situation?" Voilà le raisonnement de l'autre côté, et si, suivant le conseil de l'honorable député, nous annulions une partie des obligations d'établissement du National-Canadien envers le Gouvernement, alors on reprocherait à ce Gouvernement ou à n'importe quel gouvernement, d'agir ainsi simplement en vue de dissimuler une partie de ce que le réseau a coûté au pays. Si mon honorable ami a la moindre idée qu'en dissimulant ces dépenses au lieu de les laisser à jour sur les livres de la compagnie, nous arrêterons ceux qui veulent en parler, il est bien plus optimiste que je le suis au sujet des adversaires du National-Canadien.

L'hon. M. EULER: Dans ce cas, pourquoi sont-elles absorbées dans la dette publique et non portées sur les livres à titre d'actif?

L'hon. M. MANION: La réponse saute aux yeux, c'est qu'on estime qu'elles ne valent rien.

L'hon. M. EULER: Alors, pourquoi les inscrire à titre de passif sur les livres du National-Canadien?

L'hon. M. MANION: Nous ne les y maintenons pas comme des dettes du National-Canadien.

L'hon. M. EULER: Qui a la direction du National-Canadien?

L'hon. M. MANION: Dans une grande mesure, ce sont les régisseurs, mais naturellement ils ne pourraient effectuer un changement de cette nature sans la sanction législative de ce Parlement. Mais je prétends que si nous annulions quelques-unes de ces dettes, nous les dissimulerions simplement et ceux-là mêmes, qui aujourd'hui parcourent le pays en discourant sur la dette des Chemins de fer nationaux canadiens, diraient que le Gouvernement a manqué de loyauté à l'endroit de la population du Canada en cherchant à dissimuler une partie de ces dettes. Ils invoqueraient les mêmes chiffres parce qu'on peut facilement se les procurer. Tout membre de cette Chambre peut demander un relevé indiquant exactement combien d'argent a été versé au National-Canadien, au Pacifique-

Canadien ou à d'autres compagnies de chemins de fer et cela, on l'a fait. A coup sûr, mon honorable ami n'entend pas dire que si une partie de ces dettes était rayée, les ennemis du National-Canadien cesseraient d'en parler. Si c'est ce qu'il prétend, je diffère d'opinion avec lui.

L'hon. M. EULER: Il me répugne d'interrompre mon honorable ami, parce qu'il discute d'une manière raisonnable aujourd'hui.

L'hon. M. MANION: Pourquoi "aujourd'hui"? Je suis toujours raisonnable.

L'hon. M. EULER: Je désire poser au ministre cette question: Nous savons que l'on fait toujours des comparaisons entre le Pacifique-Canadien et le National-Canadien. Supposons, par exemple, que le Pacifique-Canadien, au cours d'une année quelconque, perde la somme de, disons, 25 ou 50 millions, cette perte serait-elle considérée comme un passif éternel? Non, cette compagnie accepterait la perte et l'oublierait. Pourquoi le National-Canadien persiste-t-il à inscrire ses pertes au débit de son compte et de celui du gouvernement canadien?

L'hon. M. MANION: Je ne chercherai pas noise à l'honorable député parce qu'il invoque cet argument. C'est sans doute ce que ferait une compagnie particulière, mais il ne s'agit pas d'une compagnie privée. C'est une compagnie publique possédée par l'Etat et plus ou moins dirigée par lui. Je veux bien admettre que l'honorable député a quelque peu raison, mais je prétends que, d'un autre côté, l'autre partie a des droits. Je suis d'avis qu'on ne peut l'empêcher de parler de dettes cachées tout simplement en les cachant.

Je tiens à faire observer combien il est difficile de comprendre la situation. L'honorable député de Waterloo-Nord, qui est l'un des membres intelligents de la Chambre—et je suis sincère...

Des MEMBRES: Très bien! très bien!

L'hon. M. MANION: L'honorable député étudie cette question depuis plusieurs années. Il a parlé d'étatisation, et cependant, cet après-midi, il a fait une assertion erronée au sujet des intérêts accumulés dans les livres du National-Canadien. Je me sers de cet exemple simplement pour montrer jusqu'à quel point il est difficile de comprendre la question. L'honorable député a dit que, bien que nous déclarions dans tout le pays que le déficit du National-Canadien s'est chiffré à près de 100 millions, le Gouvernement a mis \$1,700,000,000 au compte du National-Canadien, et que l'intérêt sur cette somme est imputé au réseau national.